



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 14010

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'évolution du thermalisme en France. Ce secteur, important à bien des titres, tant économiquement que médicalement, a fait l'objet depuis plusieurs années de réformes qui semblaient porter leurs fruits, aussi bien en termes de maîtrise des dépenses de santé que d'amélioration des prestations offertes aux patients. La réforme de la tarification, mise en oeuvre par le précédent gouvernement, semblait particulièrement bien adaptée. Pourtant, à ce jour, la profession déplore l'imputation des frais d'hydrothérapie sur le profil du médecin prescripteur, et non du médecin thermal, en dépit des apports bénéfiques de cette thérapie, du coût modique des cures pour l'assurance maladie et de l'importance du thermalisme en termes d'emploi dans nombre de régions françaises souvent peu favorisées. En conséquence, il lui demande quels sont à l'heure actuel ses projets en faveur du développement du thermalisme en France, et quelles mesure elle entend mettre en oeuvre pour prendre en compte les intérêts convergents des patients, des professionnels et de l'assurance maladie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14010

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1998, page 2448